

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 465

22 février 2008

SOMMAIRE

Agefipar S.A.	22320	Larkas S.A.	22299
All 4 IT Groupe S.A.	22277	Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Lux, S.à r.l.	22299
Amalgamate S.A.	22296	L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Con- struction Installation S.A.)	22319
Amask S.à r.l.	22290	LP2-4 Finance S.à.r.l.	22317
Barenbrug-Luxembourg SA	22317	Mareva S.A.	22315
CEP Holdings S.à r.l.	22274	Martins Autoelectric S.A.	22312
CIRCOR Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	22274	Medwind S.A.	22313
Constantin Beteiligungsgesellschaft AG	22277	Mokwalo SPF S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - Société Anonyme	22280
Cotratech S.A.	22311	Nove Butovice Finance S.à r.l.	22317
Cotratech S.A.	22311	Nove Butovice S.à r.l.	22316
Cotratech S.A.	22312	Ordronaux S.A.	22314
D.N.D. Buildings S. à r.l.	22313	Pique-Nique Sàrl	22277
Due Espresso Bar S.à.r.l.	22313	PROCYMEX société civile	22274
Edo Investments S.A.	22312	Resam Luxembourg S.à r.l.	22274
FDR S.à r.l.	22300	Restaurant Il Caminetto s.à.r.l.	22311
FDR S.à r.l.	22277	Restaurant Il Caminetto s.à.r.l.	22312
Ferteco Europa S.à r.l.	22318	Second Property Growth Fund (Lime) S.A.	22301
Garage Reinert S.à r.l.	22299	Syracuse S.à r.l.	22316
Gestion en Techniques Spéciales Interna- tional S.A.	22318	Viale Bodio Investments S.à r.l.	22317
Immolux Invest S.A.	22319	Weda S.A.	22299
I/O Luxembourg S.à r.l.	22320	X Group S.A.	22304
Ispar S.A.	22288		
ITCJ	22319		
Jewedesign S. à r.l.	22289		

PROCYMEX société civile.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg E 2.222.

DISSOLUTION

Le 31 décembre 2006 les associés ont pris les résolutions suivantes:
D'un commun accord des associés, la société civile PROCYMEX est dissoute avec effet au 31 décembre 2007.
Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008019592/603/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06608. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CIRCOR Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 111.571.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIRCOR LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

SOFINEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008019594/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10149. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CEP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.746.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEP HOLDINGS S.à r.l.

SOFINEX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008019595/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10148. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Resam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 134.522.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Joseph Donnelly, dirigeant de sociétés, né à Cork (Irlande), le 24 janvier 1947, demeurant à 25, Ennismore Garden Mews, Londres SW7 1 HY (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de RESAM LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, non encore inscrite au R.C.S. Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 3 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 6 décembre 2007, la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrican Avenue (U.S.A.), a cédé ses cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune dans la prédite société RESAM LUXEMBOURG S.à r.l. à Monsieur Joseph Donnelly, préqualifié.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre-vingt-cinq millions huit cent mille euro (85.800.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) à quatre-vingt-cinq millions huit cent douze mille cinq cents euro (85.812.500,- EUR), par l'émission de trois millions quatre cent trente-deux mille (3.432.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les trois millions quatre cent trente-deux mille (3.432.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé unique Monsieur Joseph Donnelly, prénommé, par apport de 20.000 (vingt mille) parts sociales de la société de droit néerlandais RESAM HOLDINGS B.V., avec son siège social à Prins Bernhardplein 200, NL-1097 JB Amsterdam, inscrite au «Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Amsterdam» sous le numéro 34175842, évaluées par l'apporteur et l'associé unique de RESAM LUXEMBOURG SARL à quatre-vingt-cinq millions huit cent mille euro (85.800.000,- EUR) et représentant 100% du capital social de RESAM HOLDINGS B.V.

La preuve de l'existence de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq millions huit cent douze mille cinq cents euro (85.812.500,- EUR), représenté par trois millions quatre cent trente-deux mille cinq cents (3.432.500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'un apport à une société luxembourgeoises, qui est un apport en nature constitué par plus de 65% des parts sociales d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société demande expressément, pour l'apport effectué par l'Apporteur tel que décrit ci-dessus, l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six mille sept cents euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Joseph Donnelly, manager of companies, born in Cork (Ireland), on the 24th January 1947, residing in 25, Ennismore Garden Mews, London SW7 1 HY (United Kingdom),

here represented by Mr Thierry Triboulot, private employee, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of the proxy given under private seal.

That proxy initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of RESAM LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, not yet registered in the R.C.S. Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 3rd of December 2007, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing person has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing person states that by a transfer of shares under private seal on the 6 of December 2007, the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), has transferred its five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each in the said company RESAM LUXEMBOURG S.à r.l. to Mr Joseph Donnelly, prenamed.

Second resolution

The share capital is increased by the amount of eighty-five million eight hundred thousand euro (85,800,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to eighty-five million eight hundred and twelve thousand five hundred euro (85,812,500.- EUR), by the issue of three million four hundred and thirty-two thousand (3,432,000) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing share quotas.

The three million four hundred and thirty-two thousand (3,432,000) new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder Mr Joseph Donnelly, prenamed, by contribution in kind of 20,000 (twenty thousand) existing shares of the company under Dutch law RESAM HOLDINGS B.V. with registered office in Prins Bernhardplein 200, NL-1097 JB Amsterdam, registered in the «Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Amsterdam» under the number 34175842, are estimated by the subscriber and sole shareholder of RESAM LUXEMBOURG SARL at eighty-five million eight hundred thousand euro (85,800,000.- EUR) and representing 100% of the share capital of RESAM HOLDINGS B.V.

Proof of the existence of this contribution was given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six of the articles of association is amended as follows:

« **Art. 6.** The company's capital is set at eighty-five million eight hundred and twelve thousand five hundred euro (85,812,500.- EUR) represented by three million four hundred and thirty-two thousand five hundred (3,432,500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.»

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the contribution to a Luxembourg company and that it is a contribution in kind consisting of more than 65% of shares in an European company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signed: Triboulot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2007, Relation GRE/2007/5834. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019315/231/120.

(080017452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

FDR S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.287.

Les comptes de clôture au 14 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008019591/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06575. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

All 4 IT Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 85.441.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019596/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00394. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pique-Nique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 41, route Principale.
R.C.S. Luxembourg B 58.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019597/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00369. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Constantin Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 135.694.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Herr Nico Hansen, Privatbeamter, geboren in Differdingen, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur,

hier vertreten durch Frau Sophie Batardy, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung CONSTANTIN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien von jeweils drei hundert zehn Euro (310,-EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat («société anonyme à directoire et conseil de surveillance») und die Einmannaktiengesellschaft («société anonyme unipersonnelle»). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als «Alleingesellschafter» bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter («administrateur unique») bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 31. Mai um 15.25 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.
- 3.- Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzender sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der Komparent, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von drei hundert zehn Euro (310,- EUR) pro Aktie, zu zeichnen und voll und ganz einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend fünf hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse des alleingeschafters

Alsdann hat der vorgenannte Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingeschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.-Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Nico Hansen, Privatbeamter, geboren in Differdingen, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
 - b) Frau Sophie Batardy, Privatbeamtin, geboren in Lille, (Frankreich), am 23. Januar 1963, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
 - c) Herr Alain Bartholme, Privatbeamter, geboren in Ettelbrück, am 25. August 1972 beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 4.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST S.à.r.l., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 20.114, wird zum Kommissar ernannt.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2013.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Nico Hansen, vorgeannt, zum:
 - Vorsitzenden des Verwaltungsrates, und
 - Delegierten des Verwaltungsrates.
- 7.- Es wird beschlossen, dass die ein hundert (100) gezeichneten Aktien, welche das Gesamtkapital darstellen, als Inhaberaktien ausgestellt werden.

Worüber Urkunde Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: S. Batardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007. Relation GRE/2007/5771. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019437/231/163.

(080017641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Mokwalo SPF S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxemburg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 135.684.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PAQUERETTE S.A., a company organized under the laws of the Republic of Seychelles, and having its registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, recorded with the Register of International Business Companies under number 026036,

here duly represented by its Director Mrs Helene Müller, lawyer, with professional address at 9, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to enact as follows the articles of association of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial -«SPF» for short) which it hereby forms:

Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is established by the single shareholder a limited company («the Company») governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, and especially by the law of May 11, 2007 concerning the establishment of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial - «SPF») as well as by the present Articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of MOKWALO SPF S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL - SOCIETE ANONYME.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the Board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets as set out in the article 2 of the law of May 11, 2007 concerning the establishment of a family asset management company («SPF»).

The Company cannot have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of May 11, 2007 relative to the establishment of a family asset management companies («SPF»).

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset; or
 - b) an asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals;
- or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to under a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the Directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties the Company shall be, in case of a Sole Director, bound in all circumstances by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties the Company shall also be, in case if a managing Director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound in all circumstances by the sole signature of the managing Director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more Directors, who will be called managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for its purpose.

Art. 12. The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person.

The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10%) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority.

These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the Company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the thirtieth of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year - Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 18. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the law of May 11, 2007 concerning the family asset management company (Société de gestion de patrimoine familial - «SPF»).

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to all three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All the shares have been entirely paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the Sole Shareholder

The above mentioned appearing party, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolution:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as Directors of the Company:
 - Mrs Laila Hvarre, manager, born on September 1, 1947 in Copenhagen, Denmark, residing at CMJ Safari Lodge, P.O. Box 1224, 1380 Hoedspruit, Republic of South Africa;
 - Mr John Nikolaj Hvarre Christensen, manager, born on June 2, 1944 in Copenhagen, Denmark, residing at CMJ Safari Lodge, P.O. Box 1224, 1380 Hoedspruit, Republic of South Africa;
 - Mrs Helene Boriths Müller, lawyer, born on November 30, 1967 in Hörsholm, Denmark, with professional address at 9, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.
3. The following is appointed as statutory auditor:
 - PKF ABAX AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 27761, a private limited liability company with registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
4. The term of office of the Directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting to be held in 2012.
5. The registered address of the Company is set at 9, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PAQUERETTE S.A., une société constituée sous les lois de la République des Seychelles, et ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite au Register of International Business Companies sous le numéro 026036,

ici dûment représentée par sa directrice Madame Helene Müller, avocate, avec adresse professionnelle au 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par l'actionnaire unique une Société anonyme (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée, et en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de MOKWALO SPF S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL - SOCIETE ANONYME.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

La Société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une Société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette Société.

La Société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé; ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques; ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (l'«administrateur unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des

actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'administrateur unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet administrateur unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Envers les tiers la Société sera engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le trente du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

La comparante déclare par la présente qu'elle souscrit toutes les trois cent dix (310) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Résolutions de l'Actionnaire Unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes ont nommées administrateurs de la Société:

- Madame Laila Hvarre, gérante, née le 1^{er} septembre 1947 à Copenhague, Danemark, demeurant à CMJ Safari Lodge, P.O. Box 1224, 1380 Hoedspruit, République d'Afrique du Sud;

- Monsieur John Nikolaj Hvarre Christensen, gérant, né le 2 juin 1944 à Copenhague, Danemark, demeurant à CMJ Safari Lodge, P.O. Box 1224, 1380 Hoedspruit, République d'Afrique du Sud;

- Madame Helene Boriths Müller, lawyer, née le 30 novembre 1967 à Hörsholm, Danemark, avec adresse professionnelle au 9, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

PKF ABAX AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 27761, une société à responsabilité limitée avec siège social au at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale de 2012.
5. Le siège social de la Société est établi au 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007. Relation GRE/2007/5666. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019412/231/400.

(080017557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Ispar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.209.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

«la mandante»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme ISPAR S.A., R.C.S. Luxembourg B 122.209, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 96 du 1^{er} février 2007, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1909 du 6 septembre 2007.

2. Que le capital social de la société anonyme ISPAR S.A. s'élève actuellement à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme ISPAR S.A..

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme ISPAR S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43576. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019372/220/50.

(080017801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Jewedesign S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 45A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.576.

L'an deux mille huit, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Mademoiselle Jennifer Sondag, employée, demeurant à B-6750 Musson, 36, rue du Moulin.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée JEWEDESIGN S. à r.l., ayant son siège social à L-8141 Bridel, 1, rue J. F. Kennedy, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1.210 du 21 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2.244 du 30 novembre 2006. Elle est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.576.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées par Mademoiselle Jennifer Sondag, préqualifiée.

Sur ce, la comparante, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

La comparante décide de transférer le siège social de Bridel à L-8077 Bertrange, 45a, rue de Luxembourg.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents (800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J. Sondag, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 21 janvier 2008, Relation: MER/2008/143. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2008.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008019398/232/36.

(080017278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Amask S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.675.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before us Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Pierre Metzler, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

duly represented by Tim Koslowski, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on December 27, 2007.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company «société à responsabilité limitée» under the name of AMASK S.à r.l. (hereinafter the «Company») which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Irish currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III: Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and seven.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by Mr. Pierre Metzler, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L 2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed manager:

M^e Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre. Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Pierre Metzler, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

dûment représenté par Tim Koslowski, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 27 décembre 2007.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de AMASK S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quel-

conque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou irlandaise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par M^e Pierre Metzler, préqualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
3. La personne suivante est nommée gérant:

M^e Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Koslowski, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, LAC/2008/373. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008019411/5770/359.

(080017448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Amalgamate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.828.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company AMALGAMATE S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 82.828, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 29, 2001, published in the Mémorial C number 1 of January 2, 2002.

The corporate capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand and one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The meeting is presided by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms. Amélie Brice, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
 2. Appointment of the company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
 3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.
- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors, Mr. Vittorio Rizzo, Mr. Max Eugen Link, Mr. Eric Magrini, Mr. Pietro Longo and Mr. Philippe Toussaint, and to the statutory auditor the public limited company GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AMALGAMATE S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.828, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2002.

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Amélie Brice, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, Monsieur Vittorio Rizzo, Monsieur Max Eugen Link, Monsieur Eric Magrini, Monsieur Pietro Longo et Monsieur Philippe Toussaint, et au commissaire aux comptes de la société, la société anonyme GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Brice, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6029. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019249/231/121.

(080017217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.733.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008019628/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02059. - Reçu 44 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Weda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 117.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour WEDA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019620/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09292. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Garage Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 27.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour GARAGE REINERT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019621/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08007. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Larkas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour LARKAS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019622/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08018. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

FDR S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.287.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HERITAGE TRUSTEES LIMITED AS TRUSTEE OF NV REALTY CHILDREN'S TRUST, c/o 3 West Centre, St Helier, Jersey,

here represented by Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in St Helier, Jersey, on December 14th, 2007,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of FDR S.à r.l., R. C. B Number 116 287, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated May 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1345 of July 12, 2006.

The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company FDR S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- it approves the last corporate accounts as on December 31, 2006 and the accounts of the liquidator.

- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HERITAGE TRUSTEES LIMITED AS TRUSTEE OF NV REALTY CHILDREN'S TRUST, c/o 3 West Centre, St Helier, Jersey,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à St Helier, Jersey le 14 Décembre 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de FDR S.à r.l., R.C. B numéro 116 287, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1345 du 12 juillet 2006.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société FDR S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- Elle approuve les derniers comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2006, ainsi que les comptes du liquidateur.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. LAC/2007/41857. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008019266/5770/83.

(080017841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Second Property Growth Fund (Lime) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.735.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company (société anonyme) SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 120587, duly represented by Ms. Lina Drechsel, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as here afore stated, is the sole shareholder of the company (société anonyme) SECOND PROPERTY GROWTH FUND (LIME) S.A. (the «Company»), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, incorporated by a deed received by Maître Jean Seckler, notary prenamed, on October 3, 2007, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 132735, published in the official Gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2645 on November 19, 2007 (the «Company»).

The appearing party, represented as here above stated, representing the entire share capital of the company, asks the notary public to state as follows its resolutions:

First resolution

The shareholder resolves the increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 235,500 (Two Hundred Thirty Five Thousand Five Hundred Pounds Sterling) in order to raise it from the amount of GBP 22,000 (Twenty Two Thousand Pounds Sterling) to GBP 257,500 (Two Hundred Fifty Seven Thousand Five Hundred Pounds Sterling) by the issue of 235,500 (Two Hundred Thirty Five Thousand Five Hundred) Ordinary Shares with a par value of GBP 1 (One Pound Sterling) each, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue 235,500 (Two Hundred Thirty Five Thousand Five Hundred) additional Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (One Pound Sterling) each.

Subscription and payment

1. Then appeared Ms. Lina Drechsel previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney for the pre-named company, SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A..

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named company SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., prenamed, 109,325 (One Hundred Nine Thousand Three Hundred Twenty Five) new Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to make payment in full for such new Ordinary Shares by a contribution in cash of GBP 109,325 (One Hundred Nine Thousand Three Hundred Twenty Five Pounds Sterling).

2. Then appeared Ms. Lina Drechsel previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney for the company, NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, having its registered office in 3 George's Dock, IFSC, Dublin 1 (Ireland).

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named company NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, 98,625 (Ninety Eight Thousand Six Hundred Twenty Five) new Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to make payment in full for such new Ordinary Shares by a contribution in cash of GBP 98,625 (Ninety Eight Thousand Six Hundred Twenty Five Pounds Sterling).

3. Then appeared Ms. Lina Drechsel previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney for the company, MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED, having its registered office in 2 Loughlinstown Industrial Estate, Ballybrack, Dublin (Ireland).

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named company MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED, 27,550 (Twenty Seven Thousand Five Hundred Fifty) new Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to make payment in full for such new Ordinary Shares by a contribution in cash of GBP 27,550 (Twenty Seven Thousand Five Hundred Fifty Pounds Sterling).

It results from a bank certificate that the amount of GBP 235,500 (Two Hundred Thirty Five Thousand Five Hundred Pounds Sterling) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Thereupon, the sole shareholder resolves to accept the said subscriptions and payments and to issue and allot 109,325 (One Hundred Nine Thousand Three Hundred Twenty Five) new fully paid-up Ordinary Shares to the company SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., 98,625 (Ninety Eight Thousand Six Hundred Twenty Five) new fully paid-up Ordinary Shares to the company NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED., and 27,550 (Twenty Seven Thousand Five Hundred Fifty) new fully paid-up Ordinary Shares to the company MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED.

Third resolution

The shareholder resolves to amend article 5, of the articles of association which shall henceforth have the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at GBP 257,500 (Two Hundred Fifty Seven Thousand Five Hundred Pounds Sterling) represented by 257,500 (Two Hundred Fifty Seven Thousand Five Hundred) Ordinary Shares with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid in.s»

Costs

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at five thousand two hundred euros.

For registration purposes the amount of GBP 235,500 (Two Hundred Thirty Five Thousand Five Hundred Pounds Sterling) is evaluated at EUR 329,048.48.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, Made in Luxembourg, on the date named at the beginning of the present deed.

After the present deed having been wholly read to the meeting, the proxyholder has signed with us, the Notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., une société constituée sous les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12058, dûment représentée par Mademoiselle Lina Drechsel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel qu'établi ci-dessus, est l'actionnaire unique de la société anonyme SECOND PROPERTY GROWTH FUND (LIME) S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, le 3 octobre 2007, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132735, publié au Gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («la Société»).

La partie comparante, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social demande au notaire d'acter que:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 235.500 (Deux cent trente-cinq mille cinq cents Livres Sterling) pour le porter du montant de GBP 22.000 (vingt-deux mille Livres Sterling) au montant de GBP 257.500 (Deux cent cinquante-sept mille cinq cents Livres Sterling) par l'émission de 235.500 (Deux cent trente-cinq mille cinq cents) nouvelles Actions Ordinaires avec une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'émettre 235.500 (Deux cent trente-cinq mille cinq cents) nouveaux Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling).

Souscription et libération

1. Apparaît maintenant Mademoiselle Lina Drechsel, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandatée de la société précitée SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A..

La mandataire prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la société SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., prénommée, 109.325 (Cent neuf mille trois cent vingt-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et libérer entièrement ces actions ordinaires nouvellement émises par un apport en numéraire de GBP 109.325 (Cent neuf mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling).

2. Apparaît maintenant Mademoiselle Lina Drechsel, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandatée de la société NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à 3 George's Dock, IFSC, Dublin 1 (Mande).

La mandataire prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la société prénommée NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, 98.625 (Quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et libérer entièrement ces actions ordinaires nouvellement émises par un apport en numéraire de GBP 98.625 (Quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq Livres Sterling).

3. Apparaît maintenant Mademoiselle Lina Drechsel, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandatée de la société MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social à 2 Loughlinstown Industrial Estate, Ballybrack, Dublin (Irlande).

La mandataire prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de de la société prénommée MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED, 27.550 (Vingt-sept mille cinq cent cinquante) nouvelles actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et libérer entièrement ces actions ordinaires nouvellement émises par un apport en numéraire de GBP 27.550 (Vingt-sept mille cinq cent cinquante Livres Sterling).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de GBP 235.500 (Deux cent trente-cinq mille cinq cents Livres Sterling) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Sur quoi l'actionnaire unique décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements, d'émettre 109.325 (Cent neuf mille trois cent vingt-cinq) nouvelles Actions Ordinaires entièrement libérées à la société SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., 98.625 (Quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq) nouvelles Actions Ordinaires entièrement libérées à la société NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, et 27.550 (Vingt-sept mille cinq cent cinquante) nouvelles Actions Ordinaires entièrement libérées à la société MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED.

Troisième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'article 5, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-avant, lequel se lira désormais comme suit en version française:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 257.500 (Deux cent cinquante-sept mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 257.500 (Deux cent cinquante-sept mille cinq cents) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, toutes intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de cinq mille deux cents euros.

En vue de l'enregistrement, le montant de GBP 235.500 (Deux cent trente-cinq mille cinq cents Livres Sterling) est évalué à EUR 329.048,48.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de cette personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, la mandataire a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: L. Drechsel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6020. — Reçu 3.290,48 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019230/231/152.

(080017578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

X Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.690.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Gérard Matheis, company director, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 4, 1962, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and

2. Mr. Lars Björkholm, born in Kinnarumma, Sweden, on February 15, 1949, residing at 7C, Rydsgatan, S-50731 Bråhm-hult (Sweden),

both represented by Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed in private by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr. Raphaël Rozanski, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company («société anonyme»):

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of X GROUP S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31,2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr. Gérard Matheis, pre-named, one share	1
2. Mr. Lars Björkholm, pre-named, three hundred and nine shares	309
Total: three hundred and ten shares	310

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100 %) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10,1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

a) Director of the category A

Mr. Lars Björkholm, pre-named, chairman of the board of directors.

b) Directors of the category B

Mr. Gérard Birchen, company director, born in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 13,1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Mr. Cornelius Martin Bechtel, company director, born in Emmerich, Germany, on March 11,1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gérard Matheis, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

2. Monsieur Lars Björkholm, né à Kinnarumma, Suède, le 15 février 1949, demeurant à 7C, Rydsgatan, S-50731 Bråhmhult (Suède),

tous deux représentés par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-qualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de X GROUP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social (10,00 %), mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. Monsieur Gérard Matheis, pré-qualifié, une action	1
2. Monsieur Lars Björkholm, pré-qualifié, trois cent neuf actions	309
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

a) Administrateur de la catégorie A

Monsieur Lars Björkholm, pré-qualifié, président du conseil d'administration.

b) Administrateur de la catégorie B

Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich, Allemagne, le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007, Relation GRE/2007/5766. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019413/231/368.

(080017604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Cotratch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour COTRATECH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019618/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08010. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Cotratch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour COTRATECH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019619/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08009. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Restaurant Il Caminetto s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour RESTAURANT IL CAMINETTO s.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019623/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08019. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Restaurant Il Caminetto s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour RESTAURANT IL CAMINETTO s.à.r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2008019624/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08021. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Cotratech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour COTRATECH S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2008019625/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08015. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Martins Autoelectric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 150, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 91.803.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019598/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00367. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Edo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 65.073.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 novembre 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

Maîtres René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019675/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

D.N.D. Buildings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 81.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019670/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008, réf. DSO-CM00437. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Medwind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 95.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Maîtres René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019674/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Due Espresso Bar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 41, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 38.479.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolo Romito, employé privé, né à Luxembourg le 4 décembre 1968, demeurant à L-6240 Graulinsten, 5-7, Groeknapp,

2. Madame Ana Da Silva Vasco, employée privée, née à Salvaterra de Magos (Portugal) le 5 décembre 1967, demeurant à L-6240 Graulinsten, 5-7, Groeknapp,

Lesquels ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés de la société à responsabilité limitée DUE ESPRESSO BAR, S.à.r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 41, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 38479, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyges-Walch, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 2 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 157 du 22 avril 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 609 du 14 avril 2002.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Ana Da Silva Vasco, prénommée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (€ 700,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Romito, A. Da Silva Vasco, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007. MER/2007/1891. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008019248/243/45.

(080017195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Ordronaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.286.

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORDRONAUX S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121 286, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2345 du 15 décembre 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter;

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société la société THE PLATINUM HEDGE LIMITED, avec siège social à Mill Mall Suite 6, Wichams, Cay 1, Po Box 3085, Road town, Tortola (British virgins Islands), numéro IBC: 19 513.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, J. Rodrigues, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 18 janvier 2008. Relation: EAC/2008/780. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008019261/272/49.

(080017501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Mareva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.657.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société FORTUNE ENTERPRISES INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO Box 3175, Îles Vierges Britanniques

ici représentée par Maître Véronique Wauthier, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg 10, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 novembre 2007

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est devenue Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme MAREVA S.A., ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 101.657,

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 913 du 13 septembre 2004

L'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire d'acter qu'elle:

- est propriétaire de la totalité, des actions de la Société;
- a pleine connaissance des statuts de la Société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite la comparante de l'opération a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et en qualité de liquidatrice de la Société elle déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'Associée Unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif pouvant

éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à la personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

La comparante donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt

Sur la base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MAREVA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, Relation: LAC/2008/335. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008019268/206/45.

(080017759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Syracuse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.424.

L'an deux mille huit, le 1^{er} janvier

Résolution unique

L'assemblée constate la démission de la société MASTERGEST LIMITED à effet du 1^{er} janvier 2008 comme gérant, et décide de nommer à sa place Monsieur Serge Salfati demeurant 44, avenue des Minimes, F-94300 Vincennes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Référence de publication: 2008019754/5672/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10364. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Nove Butovice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.550,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.242.

Par résolution signée en date du 12 décembre 2007, les associés ont accepté la démission de Madame Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019755/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

LP2-4 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 34.725,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.647.

Par résolution signée en date du 12 décembre 2007, les associés ont accepté la démission de Madame Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019752/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09327C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Nove Butovice Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.243.

Par résolution signée en date du 12 décembre 2007, les associés ont accepté la démission de Madame Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019753/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Viale Bodio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.850,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 79.610.

Par résolution signée en date du 12 décembre 2007, les associés ont accepté la démission de Madame Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019756/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Barenbrug-Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 92.618.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2007

Les associés acceptent la démission de Monsieur Jean-Pierre Mehlen né le 26.9.1941 à Luxembourg domicilié à L-9234 Diekirch, 120, route de Gilsdorf, en tant qu'administrateur-directeur de la société BARENBRUG-LUXEMBOURG S.A. avec effet au 30 septembre 2007.

Est nommé en tant que nouvel administrateur et administrateur-délégué Monsieur Patrick Holper né le 19 avril 1972 à St Vith et demeurant à B-4780 St Vith, Luxemburger Strasse 17, pour une durée de 6 ans

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission du Réviseur d'Entreprise DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A.

Est nommé en tant que nouveau Réviseur d'Entreprise PRICEWATERHOUSECOOPERS Sàrl (B 65.477), route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour l'année comptable 2007/2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 15.20 heures.

BARENBRUG-LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008019841/591/24.

Enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2008, réf. DSO-CM00338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Ferteco Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 85.141.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 11 janvier 2008

Il résulte desdites résolutions que:

- la démission de Monsieur Claudio Renato Chaves Bastos en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2008 est acceptée.

Monsieur Marcelo Tertuliano Melo, gestionnaire d'affaires, demeurant à Av. Prefeito Dulcideo Cardoso n° 1640, Bloco n° 2, Apt. 1707, Barra da Tijuca, Rio de Janeiro, Brésil a été nommé gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2008 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2008019768/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Gestion en Techniques Spéciales International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.997.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 janvier 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Pierre Catlin, Administrateur, dirigeant d'entreprises, 17, Clos du Bergoje, B-1160 Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Robert Anciaux, Administrateur, dirigeant d'entreprises, 30, avenue du Manoir, B-1410 Waterloo, Belgique,
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- Monsieur Philippe Joos, Administrateur, 15, avenue du Pic Vert, B-1640 Rhode Saint Genèse, Belgique,
- Monsieur Jean-Marc Demoulin, Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration, dirigeant d'entreprises, 41, rue Clovis, B-5170 Lustin, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 11 janvier 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Pour GESTION EN TECHNIQUES SPECIALES INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008019786/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 94.353.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019837/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00373. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ITCJ, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R.C.S. Luxembourg B 94.900.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019839/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00360. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Immolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 121.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019869/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00409. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Agefipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.381.

—
Extraits de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2007

1. L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat des administrateurs:

- Mr. Joseph Treis, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Mme Diane Sauerwein, employée, demeurant à Bascharage
- M^{elle} Christiane Schreiber, employée, demeurant à Bettborn

pour une période de six ans. De ce fait, leur nouveau mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale tenu en 2013.

L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., 57, ave de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

pour une période de six ans. De ce fait, le nouveau mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale tenue en 2013.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour AGEFIPAR S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019766/601/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

I/O Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.351.900,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.131.

—
EXTRAIT

En date du 10 janvier 2008, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Robert Davis Maxey, né le 26 juillet 1956 à Houston, Texas (USA), demeurant au 2105, CityWest Blvd., Suite 400, Houston, Texas, 77042, Etats-Unis d'Amérique,

A été élu gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008019767/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.
